



Un opérateur de compensation garant de la pérennité et de l'efficacité des mesures environnementales

L'application de la séquence ERc donne la priorité à l'évitement. A l'issue de la démarche itérative, il est possible que certains impacts ne puissent être ni évités, ni réduits. Dans ce cas, des mesures compensatoires doivent être définies. Tout porteur de projet a alors une obligation de résultats et se doit de présenter dans son dossier (évaluation environnementale, dérogation au titre des espèces protégées, etc.) une description suffisamment détaillée des mesures permettant de garantir à la fois la pérennité mais aussi l'efficacité des mesures. Un « opérateur de compensation » peut assurer la conception, la validation, la mise en œuvre, le suivi et la pérennité des mesures compensatoires. Quelles sont les spécificités d'un opérateur de compensation ? Quelle place l'opérateur de compensation a-t-il dans la conception et la vie des mesures ?

À consulter en amont : loi relative à la protection de la nature de 1976 : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068553>
Loi août 2016 de la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages codifiée dans le code de l'environnement : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033016237&categorieLien=id>
Plan Biodiversité : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/18xxx_Plan-biodiversite-04072018_28pages_FromPdf_date_web_PaP.pdf

Créée en 2007. CDC Biodiversité met en place des actions concrètes en faveur de la biodiversité et en assure la gestion pérenne. Grâce à une triple expertise écologique, foncière et financière, elle engage des actions de restauration et préservation de la biodiversité, et de gestion d'espaces naturels. Elle propose des solutions globales et adaptées aux besoins des acteurs publics et privés en matière de biodiversité. CDC Biodiversité tient les engagements de long terme des aménageurs pour leurs actions de compensation après qu'ils aient évité et réduit au mieux leurs impacts. Pionnière et innovante sur les métiers liés à la compensation écologique, zone humide ou forestière, l'entreprise accentue son travail de mise en place de nouveaux leviers permettant de concilier développement économique et biodiversité.

<https://tinyurl.com/ERc-CDC>

Lundi 25 à 14h

Témoignage

Pérennisation des mesures

Compensation
Pérennité
Additionnalité
Mesures
Restaurer

Intervenant(s) :
Mathieu RIVET

CDC Biodiversité

